

Vos vacances avec VTF

VILLAGES DE VACANCES, HÔTELS
ET RÉSIDENCES LOCATIVES

EN FRANCE

SÉJOURS ET CIRCUITS

À L'ÉTRANGER



**BROCHURES
GRATUITES,
RENSEIGNEMENTS ET
RÉSERVATIONS**

PAR TÉLÉPHONE

04 42 123 200

NOUVEAU, NUMÉRO NON SURTAXÉ

**(impératif si vous
souhaitez cumuler
la participation SRIAS
+ la remise VTF)**

PAR INTERNET

www.vtf-vacances.com

(espace CE et collectivités)
avec le code **740186**
(seules les remises VTF
seront appliquées.)

**Pour obtenir la subvention
SRIAS, réservez par téléphone)**

Agents actifs et retraités des services de l'Etat de la région Occitanie, avec la SRIAS Occitanie et VTF bénéficiez de remises pour vos prochaines vacances.

Découvrez dans les brochures été et hiver et le site web toutes les offres vacances de VTF l'Esprit Vacances en France et à l'étranger.

Des villages et résidences de vacances à taille humaine en location, pension complète et demi-pension avec des animations pour les adultes et des clubs enfants gratuits dès 3 mois.

Des séjours et circuits à l'étranger, locations en Espagne et Italie, hôtels clubs en méditerranée ou circuits aux USA

CUMULEZ LES AVANTAGES !

La SRIAS participe à vos frais de séjours en plus des remises tarifaires accordées par VTF. Minimum 100 à 350€ d'aide par agent (voir détails et modalités page suivante)

TARIFS PRÉFÉRENTIELS ACCORDÉS À TOUS LES AGENTS

- 12% de remise sur les villages et résidences VTF en France*
- 5% de remise sur les voyages et les villages "partenaires"
- Adhésion VTF offerte (valeur 40€)
- Accès aux offres solidaires SRIAS : 25% de remise sur une sélection de destinations pour les agents dont le quotient familial VTF est inférieur ou égal à 1080€

** VTF pratiquant une tarification variable en fonction du quotient familial (périodes grisées des grilles tarifaires), la remise sera de moins 17% pour les agents dont le QF mensuel est inférieur à 640€*

**SRIAS
Occitanie**



NB : Les remises sont cumulables avec les offres première minute "IDvacances" et les Early Booking des séjours étranger sans transport (voir brochures et site web)
Elles ne sont pas cumulables avec les promotions de dernière minute et les "promos du jeudi", les "Packs surprise" et les "IDfûtées"

MODALITÉS PRATIQUES 2018

AI-JE DROIT A UNE PARTICIPATION DE LA SRIAS DONT JE DEPEND ?

Tous les agents de l'état actifs et retraités en région Occitanie peuvent bénéficier d'une subvention en 2018

Au minimum 20% des frais de séjours plafonné à 200€

MONTANT DE LA PARTICIPATION

La participation SRIAS est calculée sur la base de votre quotient familial mensuel

Calcul du Quotient Familial Mensuel :

$$\text{Q.F.M.} = \frac{\text{dernier revenu fiscal de référence du foyer}}{12 \times \text{nombre de parts}}$$

Vous devez impérativement fournir à VTF les justificatifs suivants :

- Copie du dernier bulletin de salaire ou de solde ou de pension émanant d'un ministère d'état (code MIN) ou d'un établissement bénéficiant d'une dérogation pour 2018
- Copie du dernier avis d'imposition du foyer

Les réservations ne pourront être confirmées que sur présentation de ces pièces.

REGLES DE FONCTIONNEMENT

En 2018, les agents ne peuvent bénéficier que d'une seule participation SRIAS pour l'année civile

Si une famille est composée de 2 agents, la participation est plafonnée à une aide par année civile.

Les séjours doivent être de 7 jours minimum.

Les participations SRIAS sont attribuées par ordre d'arrivée dans la limite du budget alloué à cette action par la SRIAS pour l'année civile 2018

Dans le cas d'épuisement du budget prévu ou si vous souhaitez réserver plusieurs séjours vacances, la participation SRIAS ne pourra pas vous être attribuée mais les tarifs préférentiels VTF seront appliqués.

Tableau des tranches de revenus et des montants subventionnés SRIAS

Séjours dont le tarif est basé sur le quotient familial		
Tranches	Quotient familial mensuel	Subventions SRIAS
1 ^{ère} tranche	Inférieur à 640€	60% des frais de séjour minimum 170€ - maximum de 600€
2 ^{ème} tranche	Entre 640 et 1080€	40% des frais de séjour minimum 170€ - maximum de 450€
3 ^{ème} tranche	Supérieur à 1080€	20% des frais de séjour minimum 100€ - maximum de 200€
Séjours à tarif unique Quel que soit le QF de l'agent Pension complète ou 1/2 pension 30% des frais - Maxi 350€ - Location 40% des frais - Maxi 350€		

Pour partir pas cher !

